

CONSIGNES GENERALES GESTION ET TRI DES DECHETS

Déchets Chimiques et Biologiques en Laboratoire



PARTIE 1 : DÉCHETS CHIMIQUES

1. Introduction — Objectifs du tri

Le tri sélectif des déchets chimiques constitue une obligation réglementaire et une nécessité absolue pour la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. Il repose sur trois grands principes :

- Séparer les déchets à haut risque des déchets à bas risque afin de réduire les dangers lors de la manipulation et du transport.
- Séparer les déchets réactifs entre eux pour prévenir tout risque de réaction non contrôlée (explosion, dégagement de gaz toxique) en cas d'accident ou de fuite.
- Faciliter les filières de traitement : un tri rigoureux permet de recourir à des procédés d'élimination plus simples, plus sûrs et moins coûteux.

i Tout manquement aux règles de tri expose le personnel à des risques graves et constitue une infraction aux réglementations en vigueur (Code du travail, réglementation ICPE, ADR pour le transport).

2. Consignes générales de tri

Les règles suivantes s'appliquent à l'ensemble du personnel travaillant avec des produits chimiques. Leur respect est impératif.

Consigne	Description et modalités d'application
Organisation	Définir et signaler clairement l'emplacement, le nombre et la nature des récipients dans chaque zone de travail.
Éviter les mélanges	Afficher les consignes de tri, sensibiliser régulièrement le personnel, effectuer des contrôles périodiques.
Capacité de stockage	Adapter la capacité de stockage interne aux quantités de déchets réellement produites pour éviter les accumulations dangereuses.
Rétention obligatoire	Équiper tous les postes de stockage de bacs de rétention homologués afin de contenir les fuites et déversements accidentels.
Regroupement par filière	Rassembler les déchets relevant d'une même filière de traitement pour faciliter leur élimination (neutralisation, incinération, etc.).

⚠ Règle de remplissage obligatoire : Les bidons et jerricanes ne doivent jamais être remplis à plus des 3/4 de leur contenance. Tout récipient plein doit être immédiatement déposé dans les locaux déchets spéciaux, muni de son étiquette réglementaire.

3. Conditionnement et stockage sécurisé

Le conditionnement correct des déchets chimiques est une étape critique pour prévenir les fuites, les réactions accidentelles et les contaminations. Les règles suivantes doivent être strictement respectées :

Règle	Application pratique
Compatibilité chimique	Utiliser exclusivement des conteneurs en matériaux compatibles avec la nature du déchet (ex. : PEHD pour acides forts, acier inoxydable pour certains solvants).
État des conteneurs	Inspecter régulièrement les conteneurs. Remplacer immédiatement tout récipient fissuré, déformé ou présentant des signes de corrosion.
Fermeture hermétique	Maintenir les conteneurs fermés en permanence, à l'exception des courtes périodes d'ajout de déchets. Vérifier l'étanchéité du bouchon.
Emballages agréés ADR	Utiliser uniquement des emballages homologués pour le transport de matières dangereuses selon la réglementation ADR en vigueur.
Volume maximal : 20 L	Limiter chaque contenant à 20 litres maximum pour faciliter la manutention manuelle et limiter les risques en cas de chute ou de bris.
Température de stockage	Stocker à température ambiante, à l'abri de la chaleur et de toute source d'ignition. Certains produits sensibles nécessitent une réfrigération spécifique.

4. Catégories de déchets chimiques

4.1 Produits chimiques divers

Les composés chimiques de nature diverse issus des activités de laboratoire doivent être collectés séparément selon leur forme physique et leur composition :

- Bouteilles de solvants, acides, bases et autres réactifs liquides.
- Poudriers et substances solides (réactifs en poudre, cristaux, etc.).
- Tubes à vis ou à bouchon contenant des liquides chimiques.
- Verrerie de laboratoire et matériel contaminé par des produits chimiques.
- Thermomètres contenant du mercure (Hg) — collecte obligatoirement séparée.
- Métaux lourds sous forme élémentaire, de sels ou en solution.
- Matériel contaminé : gants, papiers absorbants, agarose, tampons de filtration.
- Substances étiquetées et substances inconnues (traitement systématique comme déchet dangereux).

4.2 Produits à risque autre que CMR

Ces déchets présentent une toxicité par ingestion, inhalation, contact cutané ou oculaire selon le produit.

Type de déchet	Conditionnement recommandé
Gels, tubes, pointes, pipettes souillées	Seau blanc dédié aux déchets non-CMR.
Pointes et tubes avec produits volatils	Faire sécher sous sorbonne avant toute mise en contenant fermé.
Tampons et solutions aqueuses (hors solvants, acides, bases)	Jerricane étiqueté «Déchets toxiques liquides».

4.3 Acides, bases et solvants

Ces substances présentent un risque de toxicité pour la peau, les muqueuses (oculaires, nasales, respiratoires, digestives) ainsi qu'un risque d'inflammation ou d'explosion pour certains solvants organiques.

Catégorie	Exemples courants
Acides minéraux	Acide sulfurique (H_2SO_4), chlorhydrique (HCl), fluorhydrique (HF), nitrique (HNO_3).
Acides organiques	Acide acétique (CH_3COOH), formique (HCOOH), trifluoroacétique (TFA), cyanhydrique (HCN).
Bases fortes	Soude (NaOH), ammoniacque (NH_4OH), potasse (KOH), chaux éteinte ($Ca(OH)_2$).
Solvants halogénés	Chloroforme ($CHCl_3$), dichlorométhane (DCM), tétrachlorure de carbone (CCl_4).
Solvants non halogénés	Acétone, éthanol, méthanol, hexane, toluène, acétonitrile.

☐ DANGER — NE JAMAIS mettre de l'acide nitrique (HNO_3) dans les bidons de solvants organiques ! Ce mélange peut provoquer une réaction exothermique violente, voire explosive.

4.4 Déchets liquides — Collecte en jerricanes spécifiques

Les déchets liquides sont collectés dans des jerricanes étiquetés par catégorie homogène. Ne jamais mélanger les catégories suivantes :

- Solvants organiques halogénés (ex. : chloroforme, DCM).
- Solvants organiques non halogénés (ex. : acétone, éthanol, toluène).
- Solutions aqueuses acides ($pH < 6$).
- Solutions aqueuses basiques ($pH > 8$).
- Solutions contenant des métaux lourds (Pb, Hg, Cd, As, Cr, etc.).
- Solutions contenant des produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques).

4.5 Déchets solides et autres formes

- Verrerie brisée contaminée : collecter dans un conteneur rigide étiqueté et imperforable.
- Emballages vides contaminés : collecte séparée des emballages ayant contenu des produits dangereux.
- Absorbants souillés (papier absorbant, vermiculite, sable) : placer dans des sacs plastiques résistants hermétiquement fermés.
- Matériel à usage unique contaminé (gants, masques) : sac spécifique selon le type de contamination.

5. Risques spécifiques des déchets chimiques

Les déchets chimiques peuvent présenter différents types de risques pour la santé humaine et l'environnement. Une connaissance précise de ces risques est indispensable pour adopter les mesures de protection appropriées.

Type de risque	Conséquence potentielle	Équipements de protection
☐ Brûlures chimiques	Lésions cutanées sévères, brûlures oculaires pouvant entraîner une cécité.	Lunettes de protection, gants chimiques, chaussures de sécurité, blouse résistante.
☛ Intoxication par inhalation	Irritation des voies respiratoires, atteinte pulmonaire, intoxication systémique.	Manipulation obligatoire sous sorbonne. Masque filtrant adapté (A, B, P selon le gaz).
☐ Réactions dangereuses	Explosion, incendie, dégagement de gaz toxiques (HCN, Cl ₂ , etc.).	Séparation stricte des incompatibles. Bac de rétention homologué.
☐ Pollution environnementale	Contamination des sols, des nappes phréatiques, de la végétation et de la faune.	Rétention intégrale, confinement et élimination contrôlée par filière agréée.
☛ Effets CMR	Cancer, mutations génétiques, effets sur la reproduction (benzène, formaldéhyde, etc.).	Substitution si possible. Enceinte ventilée, EPI spécifiques, suivi médical renforcé.

6. Conduite à tenir en cas d'accident chimique

6.1 Contact avec la peau

- Retirer immédiatement les vêtements et accessoires souillés (gants, montre, bijoux) pour stopper tout contact prolongé.
- Laver abondamment la zone atteinte à l'eau courante pendant un minimum de 15 minutes.
- Ne pas frotter — tamponnez doucement.
- Consulter un médecin sans délai, même en l'absence de douleur immédiate.

6.2 Projection dans les yeux

- Rincer immédiatement à l'eau claire (ou solution isotonique) pendant 15 minutes minimum, en maintenant les paupières écartées.
- Utiliser le rince-œil de sécurité disponible dans le laboratoire.
- Consulter un ophtalmologue en urgence — toute projection chimique dans les yeux est une urgence médicale.

6.3 Inhalation de vapeurs ou gaz toxiques

- Soustraire immédiatement la victime à l'atmosphère contaminée — l'évacuer à l'air frais.
- L'intervenant doit porter une protection respiratoire adaptée avant d'entrer dans la zone contaminée.
- Administrer de l'oxygène si nécessaire (personnel formé uniquement).
- Appeler le SAMU en cas de détresse respiratoire.

6.4 Ingestion accidentelle

☐ DANGER — Ne jamais faire vomir. Ne pas faire boire. Ces actions peuvent aggraver les lésions causées par un produit corrosif.

- Recueillir l'emballage du produit ingéré pour identification.
- Contacter immédiatement le centre antipoison (numéro affiché dans le laboratoire).
- Transférer d'urgence la victime en milieu hospitalier.

7. Moyens de secours disponibles

Les équipements de secours suivants doivent être présents, accessibles et régulièrement vérifiés dans chaque laboratoire :

- Conduite à tenir en cas d'accident chimique affiché de manière visible.
- Numéros d'urgence accessibles : SAMU, Pompiers, Centre antipoison.
- Sauveteurs secouristes du travail (SST) identifiés et formés.
- Douche de sécurité fonctionnelle à déclenchement rapide (testée chaque semaine).
- Rince-œil disponible à moins de 10 secondes du poste de travail.
- Armoire à pharmacie complète, vérifiée tous les 6 mois.
- Kit d'absorption (pour déversements chimiques) : tampons absorbants, poudre neutralisante.

i En cas de déversement important de produit chimique dangereux, évacuer la zone immédiatement et alerter les secours. Ne pas tenter de nettoyer seul sans protection adéquate.

PARTIE 2 : DÉCHETS BIOLOGIQUES

1. Introduction — Objectifs du tri des déchets biologiques

Le tri et la gestion des déchets biologiques visent à protéger l'ensemble des acteurs — personnel de laboratoire, prestataires, tiers et environnement — contre les risques infectieux, toxiques ou allergiques liés aux micro-organismes, aux cellules et aux fluides biologiques.

Ce tri structuré permet également de :

- Séparer les déchets à haut risque infectieux (agents pathogènes classifiés de groupe 2 à 4) des déchets à faible risque résiduel.
- Identifier et appliquer les filières d'inactivation adaptées à chaque type de déchet (autoclavage, incinération, inactivation chimique).
- Prévenir les accidents biologiques : piqûres, coupures, projections et contaminations croisées.
- Faciliter l'élimination finale dans le strict respect de la réglementation en vigueur (Code de la santé publique, arrêtés DASRI).

i Principe fondamental : Tout déchet biologique issu d'une activité de laboratoire doit être considéré comme potentiellement infectieux et traité comme tel, quel que soit son niveau de risque apparent.

2. Consignes générales de tri

Consigne	Description et application
Organisation	Définir et signaler clairement l'emplacement et le type des récipients (sacs jaunes, boîtes rigides, conteneurs) dans chaque zone de travail.
Séparation stricte	Ne jamais mélanger des déchets biologiques avec des déchets chimiques, ménagers ou radioactifs. Ces mélanges créent des risques combinés imprévisibles.
Capacité adaptée	Adapter la capacité de stockage à la production. Ne pas surcharger les conteneurs au-delà des 3/4 de leur volume.
Fermeture avant déplacement	Fermer hermétiquement tous les récipients (nœud ou adhésif pour les sacs, bouchon verrouillé pour les boîtes) avant tout déplacement hors de la zone de manipulation.
Regroupement par filière	Regrouper les déchets selon leur mode d'inactivation prévu : autoclavage, incinération ou traitement chimique. Ne jamais mélanger les filières.

3. Obligations du responsable de laboratoire

Conformément à la réglementation (Directive 2000/54/CE, Code du travail), tout responsable de laboratoire travaillant avec des agents biologiques est tenu de :

Obligation réglementaire	Modalités d'application
Choix des micro-organismes	Utiliser les micro-organismes présentant le niveau de risque le plus bas possible, compatibles avec l'objectif scientifique.
Limitation des expositions	Réduire au minimum le nombre de travailleurs exposés et la durée d'exposition.
Contrôle des processus	Mettre en place des procédures évitant la propagation des micro-organismes hors du confinement.
Procédures pour échantillons humains	Définir des règles spécifiques pour la prise, l'utilisation et le traitement des échantillons d'origine humaine ou animale.
Plans d'urgence	Établir et communiquer des plans d'intervention en cas d'accident biologique (contamination, déversement, blessure).
Gestion des déchets	Assurer la collecte, le stockage et l'élimination des DASRI selon les procédures réglementaires.
Interdictions en zone biologique	Interdire formellement de manger, boire, fumer, se maquiller ou téléphoner dans les zones à risque biologique.
Équipements de protection	Mettre à disposition des EPI adaptés (gants, masques, lunettes, blouses), les vérifier et assurer leur entretien régulier.
Gestion des vêtements contaminés	Retirer les vêtements de protection avant de quitter la zone. Les stocker séparément et les décontaminer avant lavage.

4. Conditionnement et stockage des déchets biologiques

Règle	Application détaillée
Résistance à la perforation	Utiliser des sacs ou conteneurs résistants à la perforation, adaptés au niveau de risque biologique.
Couleur normalisée DASRI	Sacs jaunes obligatoirement porteurs du logo international « risque biologique » pour tous les déchets infectieux.
Fermeture avant sortie	Sacs fermés par nœud ou adhésif avant de quitter la zone de manipulation.
Stockage temporaire réfrigéré	En attente d'inactivation : stocker en chambre froide (+4°C) ou congélateur (-20°C) si nécessaire.
Objets piquants/coupants (OPCT)	Boîtes rigides imperforables conformes à la norme NF EN ISO 23907. Ne jamais utiliser de sacs pour les objets tranchants.

5. Catégories de déchets biologiques

5.1 Déchets solides contaminés non coupants

Risque principal : Infection par contact direct, piqûre, coupure ou inhalation d'aérosols contaminés.

Exemples de déchets	Conditionnement	Traitement
Boîtes de Petri, gants, papiers absorbants, flacons de culture, corps de seringues	Sac jaune «risque biologique»	Autoclavage (134°C, 18 min) puis élimination en filière déchets ménagers.
Pointes, pipettes en verre ou plastique souillées	Sac jaune + boîte rigide pour les pointes acérées	Autoclavage obligatoire avant tout autre traitement.
Compresse, tampons, matériel d'absorbant contaminés	Sac jaune	Autoclavage puis assimilation aux déchets urbains.

⚠ Les pointes et tubes en contact avec des produits biologiques volatils doivent être séchés sous sorbonne de sécurité microbiologique avant conditionnement en sac fermé.

5.2 Objets piquants, coupants et tranchants (OPCT)

Risque principal : Piqûre ou coupure avec transmission potentielle d'agents pathogènes (VIH, VHB, VHC, agents bactériens, etc.).

Exemples de déchets	Conditionnement	Traitement
Aiguilles hypodermiques, scalpels, lames de microscopie, verrerie brisée contaminée	Boîte rigide imperforable (norme NF EN ISO 23907)	Incinération obligatoire par filiale DASRI agréée.

❏ DANGER — INTERDICTION ABSOLUE : Ne jamais recapuchonner une aiguille usagée à deux mains. 90 % des accidents d'exposition au sang (AES) surviennent lors de cette opération. Utiliser exclusivement le dispositif de désadaptation intégré à la boîte OPCT.

5.3 Déchets liquides contaminés

Risque principal : Infection par projection sur les muqueuses, ingestion accidentelle ou inhalation d'aérosols biologiques.

Exemples de déchets	Conditionnement	Traitement
Milieux de culture liquides, surnageants, suspensions cellulaires, liquides biologiques (sang, urine, LCR)	Flacons rigides étanches (fioles à vide) ou flacons à bouchon vissé.	Inactivation chimique à l'eau de Javel à 10 % (1 vol. Javel pour 9 vol. de déchet), 15 à 30 min, puis élimination à l'évier.

i Protocole d'inactivation chimique : Ajouter 1 volume d'eau de Javel à 10 % pour 9 volumes de déchet liquide. Respecter un temps de contact minimum de 15 à 30 minutes avant élimination dans le réseau d'eaux usées.

5.4 Cadavres d'animaux et restes d'organes

Risque : Infection bactérienne ou virale, allergie (poils, dander), toxicité selon les traitements reçus par l'animal.

Exemples	Conditionnement	Traitement
Rongeurs de laboratoire, organes prélevés, tissus biologiques	Double sac poubelle hermétiquement fermé, puis congélateur (-20°C) jusqu'à collecte.	Incinération par filière spécialisée agréée (prestataire DASRI).

6. Risques spécifiques des déchets biologiques

Type de risque	Conséquence potentielle	Mesures de protection
<input type="checkbox"/> Piqûre / coupure (AES)	Transmission VIH, VHB, VHC, agents bactériens. Risque de séroconversion.	Boîte OPCT rigide, ne jamais recapuchonner, gants anti-coupures adaptés.
<input type="checkbox"/> Projection sur les muqueuses	Contamination des yeux, de la bouche, des lèvres par des agents infectieux.	Lunettes de sécurité, écran facial intégral, masque chirurgical ou FFP2.
<input type="checkbox"/> Inhalation d'aérosols	Infection pulmonaire, légionellose, tuberculose, aspergillose.	PSM de classe II obligatoire, masque FFP2 ou FFP3 selon le risque.
<input type="checkbox"/> Contact cutané direct	Infection locale ou généralisée si la peau est lésée ou lors d'une contamination de muqueuse.	Gants nitrile ou latex, blouse à manches longues, lavage immédiat à l'eau et au savon.
<input type="checkbox"/> Contamination environnementale	Dissémination d'agents pathogènes hors du laboratoire. Risque pour la santé publique.	Inactivation systématique avant rejet, confinement secondaire, traçabilité des déchets.

7. Mesures de prévention spécifiques

7.1 Prévention des piqûres et coupures

Règle	Application détaillée
Recapuchonnage à deux mains — INTERDIT	Cette seule opération est responsable de 90 % des accidents d'exposition au sang (AES). Utiliser les dispositifs de sécurité intégrés.
Matériels à usage unique	Aiguilles, scalpels et lames ne doivent jamais être réutilisés. Éliminer immédiatement après usage.
Boîtes OPCT	Collecte immédiate dans des boîtes de sécurité appropriées. Déposer dans le local dédié aux déchets spéciaux.

7.2 Recommandations pour échantillons humains et primates non humains

Pour toute manipulation d'échantillons d'origine humaine ou de primates non humains (sang, plasma, sérum, urine, fèces, LCR, etc.) :

- Porter obligatoirement deux paires de gants superposées (vérifier l'intégrité entre chaque paire).
- Porter un masque de protection (chirurgical minimum, FFP2 si risque d'aérosols).
- Porter des lunettes de protection ou un écran facial.
- Travailler sous PSM de classe II si risque d'aérosols ou de projections.

8. Conduite à tenir en cas d'accident biologique

8.1 Piqûre ou coupure avec contamination biologique (AES)

- Laisser saigner spontanément 1 à 2 minutes — ne pas aspirer, ne pas presser la plaie.
- Nettoyer à l'eau courante et au savon pendant 5 minutes minimum.
- Désinfecter avec de l'alcool à 70° ou une solution iodée (Bétadine) pendant 5 minutes.
- Consulter un médecin dans les 4 heures maximum pour évaluer le risque et envisager une prophylaxie post-exposition (PPE).
- Déclarer l'accident à la hiérarchie et à la médecine du travail dans les 24 heures.

8.2 Projection sur la peau

- Laver abondamment à l'eau courante et au savon pendant 15 minutes.
- Désinfecter si la peau présente des lésions.
- Consulter un médecin si le produit biologique est à risque élevé.

8.3 Projection dans les yeux

- Rincer immédiatement à l'eau propre ou au sérum physiologique pendant 15 minutes, paupières maintenues écartées.
- Consulter un médecin — urgence ophtalmologique si le liquide contient des agents pathogènes.

8.4 Inhalation accidentelle

- Soustraire immédiatement la victime à l'atmosphère contaminée — l'évacuer à l'air frais.
- Ventiler abondamment la zone contaminée.
- Administrer de l'oxygène si nécessaire (personnel formé).

8.5 Ingestion accidentelle

❑ DANGER — Ne pas faire vomir. Rincer la bouche sans avaler. Transférer d'urgence en milieu hospitalier et contacter le centre antipoison.

9. Moyens de secours disponibles

- Affiche « Conduite à tenir en cas d'accident biologique » — visible à l'entrée du laboratoire.
- Numéros d'urgence affichés : SAMU (15), Pompiers (18), Médecine du travail, Centre antipoison.
- Sauveteurs secouristes du travail (SST) formés et identifiés dans chaque secteur.
- Douche de sécurité fonctionnelle.
- Rince-œil disponible à moins de 10 secondes du poste de travail.
- Trousse de premiers secours avec antiseptiques (alcool 70°, Bétadine) et pansements.
- Kit de décontamination biologique (eau de Javel diluée, absorbants, sacs DASRI d'urgence).

10. Tableau récapitulatif — Déchets biologiques

Catégorie	Exemples	Conditionnement	Traitement final
Solides contaminés non coupants	Boîtes de Petri, gants, papiers absorbants	Sac jaune logo biohazard	Autoclavage
Objets piquants/coupants (OPCT)	Aiguilles, scalpels, lames	Boîte rigide imperforable	Incinération
Liquides contaminés	Milieux de culture, sang, urine	Flacon étanche à bouchon vissé	Javel 1/10, 15 min, puis évier
Cadavres et organes d'animaux	Rongeurs, organes, tissus	Double sac fermé + congélateur	Incinération spécialisée
Déchets secs biologiques	Compressees, tampons	Sac jaune	Autoclavage

ANNEXES

Annexe 1 — Tableau récapitulatif des déchets chimiques

Catégorie	Exemples	Conditionnement	Filière
Solvants halogénés	Chloroforme, DCM, CCl ₄	Jerricane étiqueté jaune	Filière incinération spécifique
Solvants non halogénés	Acétone, éthanol, hexane	Jerricane étiqueté rouge	Filière incinération spécifique
Acides minéraux	H ₂ SO ₄ , HCl, HNO ₃ , HF	Jerricane compatible acide	Neutralisation + traitement
Bases fortes	NaOH, KOH	Jerricane compatible base	Neutralisation + traitement
Métaux lourds	Pb, Hg, Cd, As, Cr	Conteneur spécifique étiqueté	Filière déchets dangereux
Matériel contaminé	Gants, papiers, verrerie	Seau blanc ou conteneur rigide	Traitement adapté au contaminant
Substances CMR	Benzène, formaldéhyde, amiante	Conteneur hermétique dédié CMR	Filière spéciale CMR agréée

Annexe 2 — Étiquetage réglementaire des conteneurs

Tout conteneur de déchet chimique ou biologique doit obligatoirement comporter une étiquette lisible et solidement fixée, comportant les informations suivantes :

- Nature exacte du déchet (ex. : "Solvants organiques halogénés", "Déchets biologiques infectieux").
- Risques principaux associés (toxique, corrosif, inflammable, infectieux) avec pictogramme SGH.
- Date de début de remplissage du conteneur.
- Nom du responsable du laboratoire et numéro de salle ou d'unité.
- Pictogrammes de danger réglementaires (SGH pour chimiques, biohazard pour biologiques).
- Numéro ONU si applicable (pour le transport selon ADR).

△ Tout conteneur non étiqueté ou dont l'étiquette est illisible doit être considéré comme inconnu et traité comme déchet dangereux maximal. Ne jamais ouvrir un conteneur non identifié.

Annexe 3 — Glossaire des termes techniques

Terme	Définition
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
AES (Accident d'Exposition au Sang)	Tout contact avec du sang ou un liquide biologique, survenant par piqûre, coupure ou projection sur muqueuse ou peau lésée.
Autoclavage	Stérilisation par chaleur humide sous pression (134°C, 18 minutes minimum) visant à inactiver les agents biologiques.
Bac de rétention	Dispositif homologué destiné à contenir les fuites ou déversements accidentels de produits chimiques dangereux.
CMR	Substance Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique — catégorie de danger particulièrement sévère réglementée par le Code du travail.
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux — catégorie légale encadrée par les arrêtés du Code de la santé publique.
EPI	Équipement de Protection Individuelle : gants, lunettes, masques, blouses, chaussures de sécurité, etc.
Inactivation	Traitement physique (chaleur) ou chimique (désinfectant) visant à détruire le caractère infectieux ou dangereux d'un déchet.
Kit d'absorption	Ensemble de matériels destinés à absorber les déversements chimiques (tampons, poudre absorbante, sacs de collecte).
OPCT	Objets Piquants, Coupants ou Tranchants — catégorie de déchets biologiques à collecte obligatoire en boîte rigide imperforable.
PPE (Prophylaxie Post-Exposition)	Traitement médicamenteux préventif administré après une exposition à risque (AES, exposition VIH) pour réduire le risque de contamination.
PSM (Poste de Sécurité Microbiologique)	Enceinte de confinement ventilée protégeant l'opérateur et l'environnement contre les aérosols biologiques. Classe I, II ou III selon le niveau de protection.
SGH (Système Général Harmonisé)	Système international de classification et d'étiquetage des produits chimiques (pictogrammes en losange rouge).
SST (Sauveteur Secouriste du Travail)	Salarié formé aux premiers secours en milieu professionnel, habilité à intervenir en cas d'accident du travail.